

COMITE ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

CED – PV DE LA REUNION N° 4/2020

VENDREDI 10 JUILLET 2020

- VISIOCONFERENCE -

Présidence Michel SAMPER

Présents Jean-Luc GASTALDELLO, Alain MARTRES, Claudine RÉMOND

Excusés Alain BILLOUIN, Pascale BRIQUET, Hervé DION, Pierre FRITEYRE,
Maurice HOUVION, Michel MELET

- La réunion débute à 10 heures -

Conformément à l'ordre du jour, la réunion sera essentiellement consacrée à un tour d'horizon succinct des sujets en cours et de l'actualité de l'éthique.

1- Cellule intégrité

Michel SAMPER nous informe que la composition de la cellule est en cours de recomposition. Elle sera dorénavant dirigée par Martine PREVOST. Maryse EWANJE-EPEE et Maguy ONTANON-NESTORET la quittent.

Décision a été prise par le bureau fédéral au sujet de la plateforme susceptible d'intervenir pour accueillir la parole des victimes et les soutenir : ce sera, dans un premier temps, l'Association Ethique et Sport.

Rappel

Une ébauche de Plan d'actions, un contenu des formations des encadrants et un référentiel pour évaluer la capacité de la fédération et des clubs à assumer leur mission de prévention et de lutte contre les déviances comportementales ont été établis par la cellule.

En septembre prochain, les nouvelles conditions de fonctionnement de la cellule seront mises en place.

De plus, à la demande conjointe du CED et de la Cellule, est acceptée la nomination au sein de la structure fédérale, d'un Responsable Citoyenneté dont la mission prioritaire sera : de veiller à l'application de nos décisions sur le terrain, d'assister les clubs à la mise en place des "actions éthiques", et de faire le lien avec l'Association Ethique et Sport.

➔ M. SAMPER enverra un courrier au Président en ce sens.

2- Code Ethique

Le Code éthique a été validé lors du dernier Comité directeur (26/06/2020), le Règlement de l'organisation des élections ayant été retiré du texte. Le Code sera soumis au vote lors de la prochaine AG à ALBI en septembre prochain, tandis que le Règlement des élections fédérales pourrait être repris par les élus de la nouvelle mandature.

En outre, les règles d'honorabilité concernant les licenciés, les dirigeants, tout encadrant, seront applicables suivant les instructions qui seront précisées par le Ministère des Sports à la rentrée. Les Présidents des Clubs vont devoir faire preuve d'une vigilance accrue.

3- Cas soumis au Comité d'Ethique

Cas n° 48 : Conflit entre un Président d'un Comité départemental et le Président de la commission Running

Il s'agit du refus du Président de la Commission Running de respecter les règles financières du Comité départemental concernant les comptes de la commission et plus précisément les remboursements en sa faveur de frais de déplacements à un taux bien supérieurs au seuil autorisé. L'affaire a pris de l'ampleur - de nombreux mails diffamatoires ont été diffusés par le président de la Commission running - et les remboursements pourraient même être qualifiés de « détournement de fonds ».

Un dépôt de plainte a été déposée par le Président du Comité départemental.

→ Malgré le dépôt de plainte, M. SAMPER écrira aux deux protagonistes en leur rappelant les règles de bon comportement et en leur joignant la Charte éthique accompagnée d'un rappel.

INTERVENTION DE J.L. GASTALDELLO : ne faudrait-il pas imposer la double signature aux détenteurs de chèques ?

→ A. MARTRES précise que dans le budget de chaque Comité ou Ligue, une ligne budgétaire pour les finances de la commission Running doit être prévue.

Cas n° 47 : Conflit entre deux membres d'une commission fédérale

Nous n'avons toujours pas de réponse au courrier envoyé à l'un des protagonistes concernant la confirmation, ou non, du dépôt d'une plainte.

→ M. SAMPER prévoit, néanmoins, d'envoyer un courrier de rappel à l'Ethique.

Cas n° 46 : Beaune

Après deux dépôts de plaintes, l'affaire peut être considérée comme soldée. M. SAMPER a répondu en ce sens à P.Y. COLIN. Pour mémoire, nous avons reçu de la Présidente du Comité, pas moins de 50 mails !

→ M. SAMPER prévoit d'envoyer un courrier de rappel à l'Ethique.

Cas n° 45 : Comportement antisportif et partisan d'un chef de jury course

Michel SAMPER rappelle les faits reprochés au dirigeant par trois jeunes athlètes au départ d'une épreuve de sprint.

→ Le Président a contacté au téléphone le dirigeant en question. Il lui adressera un mail avec pièce jointe pour lui rappeler les règles de bonne conduite et de neutralité que tout dirigeant doit respecter.

Cas n° 44 : Comportement et propos diffamatoire d'un dirigeant à l'encontre de nombreux dirigeants et athlètes

La Commission disciplinaire de 1^{ère} instance, en la personne d'A. FLANQUART, nous informe que l'intéressé est convoqué lundi 20 juillet prochain. Il est vrai que ce dirigeant s'avère « récidiviste », il rencontre de réelles difficultés à travailler en équipe.

Cas n° 36 : Pétition à l'encontre d'une élue d'un Comité Départemental.

M. SAMPER nous rappelle qu'une réunion de conciliation devait avoir lieu, mais, suite au confinement, cela n'a pu aboutir. Si l'élue est toujours d'accord pour cette rencontre, le Président du Comité préfère attendre les prochaines élections de septembre.

→ *Le Président préviendra l'intéressée du délai d'attente en lui téléphonant.*

4- Prix d'Ethique 2020

L'activité de l'athlétisme ayant été fortement perturbée par les mesures liées au COVID19, nous devons attendre la reprise des compétitions pour désigner le lauréat 2020.

→ *M. SAMPER propose de réfléchir dès à présent sur le choix des nominés et de décider à la fin de la saison sportive.*

5- Projet Européen

Le Président rappelle que des subventions européennes conséquentes sont en jeu pour des projets sociaux, sociétaux et citoyens. L'Europe considère, en effet, que l'"encadrement" des jeunes est prioritaire face aux troubles sociétaux qui perdurent dans de nombreux pays européens.

Une réflexion est en cours avec un représentant d'Erasmus Sports pour proposer un projet collaboratif, sous l'égide du GIFA (Groupement des Internationaux d'Athlétisme), de l'AFSVFP (Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair Play) et le CROSIF (Comité Régional Olympique Sportif Ile de France), en collaboration avec 5 partenaires européens. La subvention possible est de 400 000 euros.

Le choix des partenaires sera fait en septembre, la finalisation du projet en février/mars 2021, et l'envoi à la commission européenne avant le 1er avril 2021.

M. SAMPER et B. FOURNEY (vice-président du GIFA) travaillent sur le dossier.

6- Questions diverses

M. SAMPER évoque le sujet de l'indépendance du Comité d'Ethique et Déontologie. Du fait de la nouvelle mandature à venir, la question se pose à nouveau, de même que la question de féminisation et de rajeunissement des membres.

→ *J.L. GASTALDELLO estime que l'esprit initial du CED est à conserver : il a maintenant un rôle reconnu au sein des instances fédérales.*

→ A. MARTRES précise que si le CED devient complètement indépendant, il devra avoir son autonomie financière.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures -

Claudine REMOND
MEMBRE

Michel SAMPER
PRESIDENT